



Lizy-sur-Ourcq, le 25 août 2025,

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOÛT 2025

Date de convocation : 14/08/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27	<u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Clarisse NOEL - Mme Jeanine TURLURE.
Présents : 15	
Votants : 18	<u>Pouvoirs</u> : M. Romain SEVILLANO à M. Daniel SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD à Mme Jeanine TURLURE- M. Laurent COURTIAT à M. Pierre COURTIER <u>Absents excusés</u> : Mme Karine ROUSSET – M. Jean-Paul BORIE– Mme Brigitte DA SILVA - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.
	M. Sébastien COSTARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal a :

- Adopté le Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2025,
- Modifié la délibération approuvant le RIFSEEP des agents municipaux,
- Modifié la délibération approuvant l'ISFE des agents de police municipale,
- Voté la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- Voté la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'installation d'une base vie,
- Validé le prêt de la remorque scène à la CCPO dans le cadre du forum des associations,
- Prolongé le délai de remise des offres dans le cadre de la mise en vente de 4 lots à bâtir,
- Approuvé la mise en concordance le cahier des charges de la prairie de Bray avec le PLU,
- A annulé la délibération n°36-2025 et voté nouveau le déclassement et la désaffectation par anticipation des parcelles cadastrées AL 22 et AL 33 en partie suite à une modification de l'emprise du projet,

- A annulé la délibération n°37-2025 et autorisé à nouveau Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous documents afférents à la cession des parcelles cadastrées AL 22 et AL 33 en partie, au profit de la société European Homes ou filiale., suite à une modification de l'emprise du projet,
- Voté la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- Autorisé M. le Maire à signer la promesse de vente de la parcelle AK113 au profit de la CCPO,
- Modifié le tarif annuel de location des jardins communaux,
- Modifié le règlement des nouveaux jardins.

L'ordre du jour est épuisé à 19h35.